

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Prestation de détaupinage sur divers sites

N° : VA_DEC2021_25

Service : Direction de la VEEP

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure le marché repris en objet avec la société SOLUTION BY STAEL (SARL SBS) sise 129 rue du Grand Sainghin - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS, pour un montant annuel de 1 758,00 € HT (2 109,60 € TTC).

Ce marché est passé pour une période allant du 1^{er} février 2021, ou à défaut à compter de sa date de notification, jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans et une fin maximale au 31 décembre 2024 maximum.

Imputation comptable : 61521 823 2510

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 25 janvier 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178120-AU-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 28 janvier 2021